



**ARRETE n° 2023-098-VOI**

Le Maire de la Commune de Vair sur Loire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-21 relatif à la conservation des propriétés de la commune

CONSIDERANT que pour la journée inter foyer,

**ARRETE**

- Article 1 :** La Commune de Vair-sur-Loire autorise l'espace jeunes à installer des structures gonflables et jeux en bois le vendredi 25 août 2023 de 8 h 30 à 18 h 00 au parc de l'Europe, rue du stade à Saint-Herblon pour la journée inter foyer,
- Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie de Saint-Herblon, commune déléguée de VAIR SUR LOIRE.
- Article 3 :** Monsieur Le Maire est chargé de l'application du présent arrêté.

A VAIR SUR LOIRE, le 23 juin 2023

Le Maire,  
Eric LUCAS

